

# Le conseil de coopération, c'est possible même en ULIS

Florence Lavault,  
école Matisse, Mulhouse

Attachée depuis plusieurs années en cycle 3 à la pratique du conseil de coopération, que j'appelle plutôt en classe « conseil de vie de classe » pour n'effrayer personne, je me suis vraiment demandé à la rentrée scolaire comment j'allais l'adapter à mon nouveau public d'ULIS en REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé)...

Pour les collègues peu familiers de cet acronyme de *unité locale d'inclusion scolaire*, je rappelle qu'il s'agit d'un dispositif regroupant 12 enfants de 6 à 11 ans révolus bénéficiant d'une reconnaissance de handicap, souvent une déficience intellectuelle légère, inclus dans une école ordinaire de manière à favoriser l'inclusion en classe chaque fois que c'est possible.

Les enfants sont effectivement de tous niveaux, allant globalement de la moyenne section au début de CE2 et comprennent quelques ados pas toujours enclins aux concessions avec d'autres encore en demande de maternage. Plusieurs d'entre eux ont beaucoup de mal à se faire comprendre à l'oral, la plupart n'ont pas accès à l'écrit. J'ai donc d'abord pensé me donner du temps, l'introduire progressivement...

En fait, dès le premier vendredi, je n'ai pas pu m'empêcher de leur présenter ce projet. Etant déjà positionnés plus ou moins en cercle au coin regroupement, j'ai tout de suite glissé sur les règles de fonctionnement que je rappelle avant chaque séance (chacun a le droit de parler et d'être écouté, on ne se moque pas) puis sur le déroulement en 3 phases : félicitations et remerciements puis problèmes et enfin idées.

Pour illustrer mon propos, sans doute prise par mes habitudes, je prononçais les paroles protocolaires usitées jusque-là en cycle 3 et je donnais un exemple personnel puis proposais à un élève qui avait envie de parler de donner un autre exemple. A ma grande surprise, ils se sont presque tous pris au jeu : ils se sont exprimés et ils sont restés dans le propos imposé par le protocole (en félicitant au moment des félicitations, en exprimant une doléance au moment des problèmes, etc.) à part quelques

digressions d'élèves coutumiers déjà du fait mais qu'il était très facile de limiter grâce au protocole.

Dans les jours et les semaines qui ont suivi, il était déjà devenu une évidence pour mes nouveaux pratiquants du conseil que les problèmes relationnels doivent être traités en conseil. Ceux-ci sont naturellement nombreux chez des enfants à la sensibilité souvent exacerbée soit par un vécu déjà douloureux à l'école ou à la maison, soit des difficultés d'élocution et donc de communication, soit de par la pathologie, soit tout cela à la fois !

Impensable donc de remettre à plus tard quelque chose qui est devenu si nécessaire. Cette nouvelle institution est maintenant une respiration hebdomadaire et je remarque qu'elle manque à ceux qui ont été absents à ce moment-là : des rancœurs subsistent, des nouvelles règles de vie commune élaborées pour résoudre un problème récurrent ne sont pas appliquées – au grand dam de ceux qui se sont donné la peine de construire la règle, bien sûr.

Evidemment, j'ai fait quelques adaptations transitoires en essayant de ne pas trahir l'esprit du conseil. La première étant que je le préside, car il faut être parfois très « contenant » pour ne pas se laisser déborder par les émotions des élèves, par ceux qui sollicitent toujours la parole au détriment des petits parleurs et enfin par les contestataires qui vont jusqu'à contester les règles du conseil lorsqu'ils se sentent mis en cause par le groupe et ne l'acceptent pas. Je dois être à la fois très ferme et très bienveillante pour que personne ne se sente humilié : je rappelle à chaque fois que l'on fait tous des erreurs, que l'on apprend grâce à elles, qu'elles font grandir. Et lorsque c'est le cas, il est important de le souligner au moment des félicitations la semaine suivante. Je laisse aussi le droit de sortir du conseil à la demande de l'enfant qui veut rejoindre le « coin calme ».

Pour ces raisons, pensant que mes « grands » élèves ne maîtrisent pas encore l'art délicat de gérer la parole d'un groupe, mais aussi dans le

souci d'être garante du bon fonctionnement de cette institution comme du climat de confiance, je confisque un peu le pouvoir... Cependant j'ai pour objectif de déléguer cette fonction aux élèves les plus responsables d'ici la fin de l'année après entraînement en situation de « Quoi de neuf ? » ou de travail de groupe. Car je pense que c'est l'occasion de développer de vraies compétences : produire des énoncés clairs, écouter, faire preuve d'empathie, synthétiser, décider, gérer le temps, parfois renoncer...

Une autre adaptation par rapport au cycle 3, également pour des raisons de compétences (il faut savoir écrire vite, ne noter que l'essentiel), c'est que j'endosse aussi le rôle de secrétaire : j'écris sous les yeux des enfants, le cahier sur les genoux. Je dois donc parfois leur demander de patienter pour poursuivre : je lis alors à voix haute ce que j'écris, entérinant la décision qui vient d'être prise. Cela a au moins comme avantage de conférer à l'écrit une valeur suprême : à l'oral le feu de l'action, l'argumentation, l'instant présent, la négociation, la prise en compte du ressenti, de l'individu, à l'écrit la décision finale, la valeur de mémoire, l'inscription dans la durée, la valeur commune, le droit et l'interdit qui s'imposent à chacun, le collectif finalement. Ce moment où les élèves passent du *je* au *nous* est pour moi celui qui justifie vraiment le conseil et il est source d'une grande satisfaction !

Pourtant je sais par expérience que la dévolution de ce rôle de secrétaire est aussi porteuse de sens pour la personne qui s'en saisit, outre que le président qui écrit ne peut pas tout faire bien !

Dans un premier temps je vais profiter d'une autre évolution naturelle du conseil. Une ULIS a en principe une AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap). La nôtre s'est aussi peu à peu prise au jeu du conseil, et participe de plus en plus, pour féliciter, rappeler les règles décidées, témoigner ou indiquer ses propres problèmes au sein de la classe. L'idée est donc de lui confier à partir de janvier ce rôle, en l'intégrant définitivement dans le cercle et avec l'aide du formulaire déjà partagé en trois parties pour structurer et synthétiser le compte-rendu que je proposais au cycle 3. L'un de mes 2 élèves scripteurs s'en emparera peut-être en fin d'année – en utilisant le crayon pour rectifier l'orthographe si besoin.

Je n'ai pas utilisé jusqu'à présent les régulateurs (ceux qui donnent un avertissement aux parleurs non autorisés jusqu'au troisième avis qui vaut exclusion du droit de parole jusqu'à la fin du conseil). Les enfants étant moins nombreux, je

n'en ai pas ressenti le besoin. J'ai donné moi-même les avertissements pour donner l'exemple. Mais je garde cette possibilité sous le coude en cas d'assemblée agitée... et j'utilise le bâton de parole, souvent à la demande des élèves d'ailleurs.



Et l'ordre du jour, allez-vous me dire, comment se fait-il ? C'est le plus délicat à gérer mais incontournable. Au début, avec 10 enfants ne sachant ni lire ni écrire, nous nous sommes basés sur la mémoire orale et j'écrivais l'ordre du jour avec eux au tableau juste avant la séance. Mais au bout de quelques semaines, j'en ai vu les limites : les problèmes du lundi étaient oubliés au profit de ceux du vendredi (jour propice évidemment !) et l'effet de décharge émotionnelle en décidant de le mettre au conseil ne jouait pas à plein et donc les apprentissages restaient perturbés.

C'est assez naturellement que nous sommes donc passés aux post-it collés sur le tableau puis sur une affiche avec les 3 parties du conseil. L'idée était que les non scripteurs demandent à un adulte ou à un grand d'écrire, toujours en écrivant son prénom. Mais cette délégation est parfois difficile à accepter, chacun veut laisser une trace, voire prendre une revanche... Nous avons été peu à peu envahis de post-it avec juste un prénom ! Faire l'ordre du jour prenait plus de temps que le conseil lui-même et le tout prenait une heure, trop long pour certains...

La troisième étape a vu les en-têtes de l'affiche se transporter dans un support proche (utilisé pour les métiers et les étiquettes de présence mais où il restait de la place) avec des bandes de plastique transparent permettant de glisser des petits papiers : ceux-ci sont imprimés (sorte de tableau photocopié et découpé) avec la catégorie, le sujet (à compléter) et l'auteur (à compléter). Les papiers incomplets ne sont pas pris en

compte, pour obliger les enfants non scripteurs à structurer leur demande et passer par l'aide d'un adulte, qui peut exercer un pré-tri en cas d'abus. Ils se rendent compte d'eux-mêmes d'ailleurs que trop de conseil tue le conseil... Avant d'évoquer d'ailleurs un sujet, je demande toujours si ce n'est pas déjà réglé. Parfois, il reste tout compte fait peu de litiges.

Ce sont les deux dérives sur lesquelles il faut rester constamment vigilant et qui sont les mêmes que dans les autres classes : la dérive du temps (le conseil dure trop longtemps : chez moi trois quarts d'heure, c'est déjà trop) et la dérive de type tribunal, où l'enfant utilise le conseil pour régler ses comptes avec un autre enfant. La question de l'ordre du jour, dont l'adulte doit garder la maîtrise, me paraît donc primordiale.

C'est pourquoi la prochaine restriction qui va être mise en place va suivre l'apprentissage du protocole du « message clair » : les problèmes ne concernant que deux enfants entre eux et n'ayant pas fait l'objet d'un message clair ne seront plus traités en conseil. Dans une autre classe, j'aurais

déjà mis en place cette autre institution, également très porteuse selon moi dans l'apprentissage de la communication et de la citoyenneté. En ULIS, j'ai trouvé cela plus compliqué à mettre en place, peut-être à tort ; en tout cas il est temps maintenant, car c'est un contre-point utile au conseil.

En fait je constate que le conseil de coopération est quelque chose qui va de soi et que les solutions aux problèmes rencontrés trouvent également leur chemin naturellement. Je crois que cela devient même avec le temps une seconde nature, non seulement pour l'enseignant, mais aussi pour les élèves.

Par ailleurs les élèves en situation de handicap ont finalement autant – sinon plus – besoin de trouver leur place dans le groupe, d'exercer leur droit d'expression, de se sentir reconnus comme personne. Dans ces conditions on oublie d'ailleurs complètement le handicap (même si on fait répéter pour être sûr de comprendre) pour ne plus voir que la personne en devenir.